

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 15 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2018

DATE d'AFFICHAGE  
22 MAI 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Votants : 35

**Etai<sup>ent</sup> Présents** : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

**Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés** : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Jean-Louis GACHE.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°60-2018 – TOURISME – REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES AU COMITE DE DIRECTION DE  
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président au tourisme, informe qu'il convient de procéder au remplacement de deux membres du Comité de Direction, composé de 29 membres répartis en deux catégories :

- 15 élus communautaires
- 14 membres socio-professionnels

M. LABESSE rappelle les statuts de l'Office de Tourisme communautaire, qui disposent en leur titre 2, chapitre 1 - article 2 que : « la composition du Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil Communautaire [...] Les conseillers communautaires membres du Comité de Direction sont élus, pour le collège des représentants – ou désignés- pour l'autre collège- par le Conseil Communautaire sur proposition du Président. »

M. LABESSE informe le Conseil de la démission de Madame Christine RENAULT du Conseil Municipal de DAMGAN, déléguée communautaire qui siégeait au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme communautaire.

Il rappelle également la démission de Madame Martine PENOT du Conseil Municipal de SAINT-DOLAY, déléguée communautaire qui siégeait au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'EPIC.

Il informe que le Conseil Municipal de DAMGAN propose son remplacement par Madame Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, et que celui de SAINT-DOLAY propose Madame Emmanuelle GONCALVES.

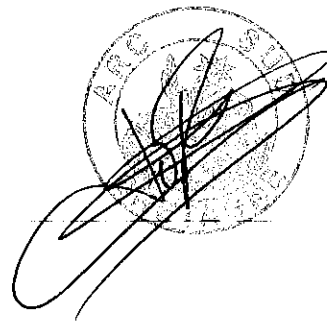
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, à siéger au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentant de la commune de DAMGAN.
- **DESIGNE** Madame Emmanuelle GONCALVES, à siéger au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentant de la commune de SAINT-DOLAY.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/05/18

Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The stamp contains some illegible text, likely the name of the commune or the office.